L’écrivain Renaud Camus poursuivi pour “injure raciale” relaxé (Màj : le parquet fait appel)

13/02/2021 à 11h24



13/02/21

Jugé pour injures publiques raciales en raison d’un tweet publié en 2019, l’écrivain d’extrême droite Renaud Camus a été relaxé mercredi par le tribunal de Paris. Le parquet annonce à «Libé» faire appel.

«Une boîte de préservatifs offerte en Afrique, c’est trois noyés en moins en Méditerranée, cent mille euros d’économie pour la CAF, deux cellules de prison libérées et trois centimètres de banquise préservée.» Pour ce tweet publié le 18 avril 2019, Jean Camus, dit Renaud Camus, était poursuivi pour injure raciale. Il a été relaxé mercredi par la 17e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris, qui a donc suivi la défense de l’écrivain d’extrême droite qui avait plaidé la *«plaisanterie».* Le parquet annonce toutefois ce vendredi à *Libé* faire appel de cette décision. […]

liberation.fr

10/02/21

> *Vive Rimokh ! (et surtout merci, ainsi qu'à Bonichot). https://t.co/lrn8g52CnU*
>
> *— Renaud Camus (@RenaudCamus) February 10, 2021*

26/11/20

> *Séance levée à la #Loubianka pour le #ProcesBanquise de @RenaudCamus : le procureur a requis 4 mois de prison avec sursis et 5000 € d'amendes. Les sycophantes « antiracistes » plusieurs dizaines de milliers d'€ de dommages et frais. Jugement le 10 février 2021 pic.twitter.com/rv4Qehf8V8*
>
> *— Jean-Yves Le Gallou (@jylgallou) November 25, 2020*

> *Audience aujourd'hui à 13h30, au tribunal de Paris.*
>
> *Renaud Camus fera face à cinq adversaires : MRAP, LICRA, SOS Racisme, UEJF, AIJP & DILCRAH.*
>
> *Suivez le procès en direct ici*
>
> *— Bibliothèque de Renaud Camus (@LibrairieRCamus) November 25, 2020*

(Fil à dérouler)

> *Le tweet “banquise”, jugé ce jour toutes affaires cessantes à la XVIIe Chambre, à 13h 30. Durex Lex, sed Lex (© @gregoryroose). Les officines satellitaires du Parti négationniste génocidaire unifié qui poursuivent sont la Licra, la Dilcrah, le Mrap, SOSRacisme, l’UEJF et l’AIJP. https://t.co/NkrfvqlasP*
>
> *— Renaud Camus (@RenaudCamus) November 25, 2020*

Renaud Camus, la barbe qui déborde curieusement du masque, un peu essoufflé par ses 74 ans et une sévère attaque de Covid-19 en avril, maintient devant le tribunal que ce n’était *« qu’une plaisanterie »*. L’écrivain était jugé à Paris, mercredi 25 novembre, pour « injure publique envers un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion ». Il avait publié sur Twitter, le 18 avril 2019, un bref message : *« Une boîte de préservatifs offerte en Afrique, c’est trois noyés en moins en Méditerranée, cent mille euros d’économie pour la CAF, deux cellules de prison libérées et trois centimètres de banquise préservée. »* Il a été retweeté 1 200 fois et apprécié par 3 000 personnes.

Renaud Camus — Jean Camus pour la justice, Renaud est son deuxième prénom — a popularisé à l’extrême droite la théorie du « grand remplacement », qui veut que la population blanche européenne soit peu à peu remplacée par des immigrés. Il a déjà été condamné le 9 avril 2015 à 4 000 euros d’amende pour provocation à la haine envers les musulmans et a fait appel de deux autres condamnations, l’une le 10 avril 2014, l’autre le 16 janvier dernier, pour incitation à la haine raciale.Lire aussi La théorie du « grand remplacement », de l’écrivain Renaud Camus aux attentats en Nouvelle-Zélande

Il était, cette fois, poursuivi par la Ligue contre le racisme

et l’antisémitisme (Licra), SOS Racisme, le Mouvement contre le racisme et pour l’amitié contre les peuples (MRAP), l’Union des étudiants juifs de France (UEJF), Action internationale pour la justice (AIPJ), ainsi que la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) – son avocat, Me Yohann Rimokh, a trouvé que cela faisait beaucoup, et a demandé au tribunal de revenir sur des siècles de jurisprudence et, puisqu’on parle en droit de la partie civile, de n’en garder qu’une. Le tribunal n’a pas souri.

(…)

www.lemonde.fr